

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 20 DÉCEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE,
M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS,
Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL,
M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES,
Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL,
M. Marc SIMEIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET,
M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Anne-Sophie RIGAULT,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Joël PEYRE
M. Fabrice TOCABENS par M. David FOURNIER
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
Mme Françoise LICHIERE par Mme Zinèbe HADDAOUI
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Murielle MAGDELEINE
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOARD
Mme Christine LAGRANGE par Mme Anne GAGNIARD

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA
Mme Martine BAREL
Mme Catherine GAY

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2025

24

SPORTS : Avenants aux conventions triennales d'objectifs liant la Ville aux clubs sportifs - Versement du premier acompte de la subvention 2026 aux clubs conventionnés.

Mme HADDAOUI

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, des conventions d'objectifs triennales (2025-2026-2027) entre les clubs sportifs percevant plus de 10 000 € de subvention et la Ville ont été établies. Ces conventions définissent les relations entre la municipalité et les associations en précisant les objectifs du partenariat sur la période considérée.

L'accompagnement de la Ville se traduit selon 2 axes de soutien :

- d'une part, une subvention socle à hauteur de 70% de la subvention annuelle, destinée à la pratique et aux activités traditionnelles des clubs sportifs,
- d'autre part, un second volet de 30% consacré à valoriser l'implication de nos associations sportives dans la vie et l'animation de la Cité à travers, notamment, des enjeux de citoyenneté.

Les actions soutenues dans le cadre de la part variable de la subvention sont définies chaque année par les clubs sportifs, en concertation avec la Ville, selon un ou plusieurs objectifs généraux de notre politique sportive déclinés ci-après :

- Intégration du sport santé bien être aux projets associatifs et proposition d'une offre d'activités à destination du public seniors,
- Développement de projets d'animations sportives, sociales et citoyennes, en direction des quartiers populaires,
- Promotion par des actions spécifiques, des fonctions sociales et éducatives du sport,
- Participation aux actions initiées par la Ville : implication dans le dispositif des activités périscolaires,
- Accessibilité de la pratique sportive aux personnes porteuses de handicap,
- Développement et encouragement à la pratique féminine.

La grande majorité de nos associations sportives s'impliquant de manière exemplaire dans la vie de la Cité, il nous est apparu important de valoriser et donner une visibilité à ce travail quotidien, réalisé par les équipes et dirigeants des clubs sportifs avignonnais.

Dans cette continuité, il est proposé d'intégrer le club Avignon Le Pontet Triathlon (APT) au dispositif des conventions d'objectifs triennales.

Ce club, particulièrement investi dans le développement et la promotion de la pratique sportive sur le territoire avignonnais, se distingue par son dynamisme, la qualité de son encadrement et son engagement constant en faveur du sport pour tous.

Par ses actions de formation, son implication dans la vie associative locale et sa participation active aux événements sportifs de la Ville, l'APT contribue pleinement au rayonnement du sport avignonnais et à la diffusion des valeurs de dépassement de soi, de solidarité et de citoyenneté que nous portons collectivement.

Il apparaît donc légitime et cohérent de reconnaître cet investissement exemplaire par la signature d'une convention d'objectifs avec la ville d'Avignon, dans le même esprit de partenariat et d'accompagnement que celui engagé avec les autres clubs conventionnés.

Afin d'accompagner au mieux ces acteurs de notre tissu associatif sportif, tout en tenant compte des réalités budgétaires d'une saison sportive et des besoins en trésorerie, il est proposé d'adopter le principe d'un versement du premier acompte de la subvention 2026, correspondant à 50% de la subvention de fonctionnement l'année N-1, selon le récapitulatif suivant :

NOM DU CLUB	SUBVENTION 2025 (€)	MONTANT DU 1 ^{ER} ACOMPTE 2026 (€)
ACA AVENIR CLUB AVIGNONNAIS	71 500 €	36 500 €
AEA ASSOCIATION ESCRIME AVIGNONNAISE	53 000 €	26 500 €
ANT ANNEXE NOIR THIERS	53 800 €	26 900 €
ASBB AVIGNON SPORT BARBIERE BASKET	42 500 €	21 250 €
AVB AVIGNON VOLLEY BALL	260 000 €	130 000 €
AHL AVIGNON HOCKEY LOISIRS	34 900 €	17 900 €
AHB AVIGNON HANDBALL	65 750 €	32 875 €

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

APR AVIGNON LE PONTET RUGBY	80 000 €	45 000 €
APT AVIGNON LE PONTET TRIATHLON	4 000 €	4 500 €
BSL BUDO SPORTS LOISIRS	9 000 €	4 500 €
CASL CLUB AVIGNON SPORTS LOISIRS	49 000 €	24 500 €
CAPA 84 CLUB AVIGNONNAIS PATINAGE ARTISTIQUE 84	70 000 €	35 000 €
CASA CLUB ATHLETIC SPORT AVIGNONNAIS	25 300 €	12 650 €
CFCA CHEMINOT FOOTBALL CLUB AVIGNON	38 000 €	19 000 €
CNA CERCLE NAGEURS AVIGNON	98 200 €	53 100 €
CSAMA CLUB SPORTIF AVIGNON MONTFAVET ATHLETISME	6 000 €	3 000 €
EGGA ENTENTE GYMNIQUE GRAND AVIGNON	48 700 €	24 350 €
FCA FOOTBALL CLUB AVIGNON	39 000 €	20 000 €
HCA HOCKEY CLUB AVIGNONNAIS	155 000 €	72 400 €
JCKA JEUNES CANOE KAYAK AVIGNONNAIS	13 000 €	6 500 €

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

MBC MONTFAVET BASKET CLUB	20400 €	10200 €
SNA SOCIETE NAUTIQUE AVIGNON	43000 €	21500 €
SOA XIII SPORTING OLYMPIQUE AVIGNON XIII	230000 €	115000 €
SCM SPORTING CLUB MONTFAVET	49000 €	24500 €
TPA TENNIS PARK AVIGNON	16000 €	8000 €
USA UNION SPORTIVE AVIGNONNAISE	44000 €	22000 €
USAP BASKET UNION SPORTIVE AVIGNON PONTET BASKET	200000 €	100000 €
TOTAL	1819050 €	917625 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu les projets d'avenants,
Vu le projet de convention triennale d'objectifs .

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes des avenants aux conventions triennales d'objectifs et de la convention triennale d'objectifs avec l'association Le Pontet Triathlon ;

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- **DECIDE** le versement des premiers acomptes de la subvention 2026, aux clubs sportifs conventionnés, pour un montant global de : **917 625 €** ;
- **IMPUTÉ** la dépense sur le chapitre 65, compte 65748 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Mme Laure MINSSEN, M. David FOURNIER ne prennent pas part au vote.

Le Maire

Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance

Mme Marie-Anne BERTRAND



PARVENU A LA PREFECTURE LE 22/12/2025

ACTE PUBLIE LE 08/01/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :